

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2011

**Date convocation :** 21/06/2011

**Absents :** EMERIAUD Françoise, JEAMBRUN Stéphane, RAVAILHE Benoît (pouvoir donné à Rolande AZAM)

**1-Marché de travaux logements accueil familial :** compte rendu de la procédure d'appel public à la concurrence pour ce marché de travaux qui comprend 12 lots. Il est proposé de retenir les entreprises ci-dessous, sélectionnées par la commission chargée du dépouillement des offres. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, sur le choix des entreprises retenues et pour signer le marché correspondant.

Lots	Entreprise retenue	Montant du marché HT
Lot 1 – VRD	MASSOL - Lédergues	4 992.00 €
Lot 2 - <i>Maçonnerie – Démolitions- -Gros œuvre</i>	FIORI – Carmaux	104 220.12 €
Lot 3 – Couverture - Zinguerie	VERDIER – Lédas et Penthiès	14 986.24 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures - Serrurerie	CAPUANO – St Juéry	79 153.04 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures	THERON - Pampelonne	31 323.72 €
Lot 6 – Plâtrerie – Isolation - Faïence	TRUJILLO – Valence d'Albi	44 946.94 €
Lot 7 - Revêtements de sols	JOLIS SOLS – Carmaux	7 728.65 €
Lot 8 – Revêtements murs et Plafonds	TARROUX – St Juéry	18 034.33 €
Lot 9 – VMC	Sarl LEDERGUES - Lédergues	2 181.80 €
Lot 10 – Plomberie Sanitaire	MIDI THERMIQUE – La Primaube	22 035.32 €
Lot 11- Electricité – Chauffage électrique	Sarl LEDERGUES - Lédergues	34 274.31 €
Lot 12 – Revêtements de façades	COULEUR SOLEIL - Albi	6 068.48 €
<b>TOTAL</b>		<b>369 944.95 €</b>

**2- Logements accueil familial – Bureau de contrôle :** Information sur l'obligation de faire attester l'accessibilité pour les personnes handicapées du bâtiment destiné à l'accueil familial. Un bureau de contrôle agréé vérifie et atteste en fin de chantier de la conformité de l'accessibilité des personnes handicapées au bâtiment. Présentation du devis du Bureau VERITAS, pour un montant de 400 € HT, soit 478.40 € TTC. Accord à l'unanimité pour signer le contrat correspondant.

**3- Nomination d'un membre du CCAS :** le bureau du Centre Communal d'Action Sociale est composé, outre le Maire, de 4 membres parmi les élus du conseil municipal et de 4 membres désignés par le conseil municipal « non élus ». Suite au décès de Raoul RIVENQ, le 30 avril 2010, il y a lieu de nommer un nouveau membre en remplacement de M.RIVENQ. La candidature de M. Yves LACAM est proposée et acceptée à l'unanimité.

#### 4- Questions diverses

\* **Schéma Départemental de coopération Intercommunale** : Présentation de la réforme des collectivités locales, mise en place par l'Etat visant à réorganiser l'ensemble du tissu communal et intercommunal. Madame le Préfète demande à l'ensemble des Communautés de communes, syndicats intercommunaux, EPCI et communes de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, pour une mise en place au plus tard le 31 décembre 2011.

Sur notre territoire, le schéma prévoit :

- la fusion de la Communauté de Carmaux et de la Communauté du Ségala Carmausin dont Tanus fait partie.

La fusion des 2 communautés entrainerait la dissolution de droit des syndicats suivants, en fonction des compétences acquises ou à venir de la communauté « fusionnée », à savoir :

- le SICTOM de Pampelonne, syndicat chargé de la collecte des ordures ménagères  
- le SIVOM de Pampelonne propriétaire du Domaine du Vergnet, chargé de sa gestion ainsi que de la gestion de la Médiathèque cantonale de Pampelonne, du réseau d'écoles de Pampelonne mais aussi des travaux de voirie (FAVIL) sur l'ensemble des 9 communes adhérentes.

Concernant les SRPI, en fonction de la prise de la compétence scolaire par la communauté « fusionnée » ou la reprise de la compétence scolaire par les communes, le SRPI Ségaviaur, qui gère le fonctionnement (cantine, transports, personnel, etc.) des écoles de Pampelonne et Tanus ainsi que le SIVU « Ecole du Viaur » qui gère la structure du bâtiment (investissement) de l'école de Tanus seraient appelés eux aussi à disparaître.

Les délégués, au sein de leur syndicats respectifs, du SICTOM, du SIVOM, du SRPI Ségaviaur et du SIVU « Ecole du Viaur » ont émis un avis défavorable à ce projet de nouvelle organisation du territoire communal et intercommunal.

\* **Salle communale** : le sujet du bruit provenant de l'occupation de la salle communale qui gêne les riverains est à nouveau abordé. Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un limiteur sonore. La question se pose de l'efficacité du système lors de l'ouverture des fenêtres en période estivale. Cette dépense n'est pas prévue budgétairement.

\* **Utilisation du foirail** : compte rendu d'une réunion conjointe mairie avec les associations Comité de la Foire du Ségala, Comité des Fêtes et la Boule Tanusienne pour étudier l'utilisation la plus appropriée du foirail une fois celui-ci fermé. Un compromis a été trouvé entre les associations et la mairie, une convention de mise à disposition de ces locaux devra être mise en place à cet effet.

\* **Panneau d'affichage Eglise** : suite à la demande des paroissiens, un panneau d'affichage a été mise en place sur la porte de l'Eglise.

\* **Marché et repas de pays** : Le marché de pays reprend le dimanche matin des mois de juillet et août. Le repas du marché aura lieu le dimanche 24 juillet à 12h30.

Madame le Maire de Tanus,  
Rolande AZAM